



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



## Formulaire de candidature au Prix

- Les candidatures doivent être soumises exclusivement par les gouvernements des Etats membres, en consultation avec leur commission nationale, délégation permanente auprès de l'UNESCO et Comité National du PHI. Les organisations non gouvernementales entretenant des relations formelles avec l'UNESCO sont également conviées à soumettre des candidatures conformément aux statuts du prix.
- Une seule candidature par pays doit être soumise
- La candidature doit être présentée en anglais ou en français
- La candidature doit être informatisée et contenir les informations suivantes:
  - Nom du candidat
  - Nationalité
  - Adresse professionnelle (tél. ; fax ; e-mail)
  - Fonction / Centre d'intérêt
  - Description du profil et des résultats du candidat
  - Soumettre pour considération un résumé du travail ou des résultats du travail, des publications et autres pièces justificatives d'importance majeure (pas plus deux pages)
  - Définir en quoi le travail du candidat a contribué à bénéficier à l'humanité et à l'environnement (pas plus de deux pages)
  - Résumé du curriculum vitae (pas plus de cinq pages)
- 2 lettres signées par 2 références, non liées aux candidats, qui sont familiers du travail du/ de la candidat(e).

## **CRITERES**

Principaux critères d'évaluation des candidatures :

Le Comité du Prix évaluera les candidatures en se fondant sur un ou plusieurs des critères suivants :

- Applicabilité pratique aux zones arides et semi-arides
- Innovation scientifique, technologique et/ou éducative
- Contribution à l'amélioration de l'environnement
- Impact socio-économique bénéfique
- Conformité avec les objectifs du programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO

## **THEMES EVENTUELS**

1. Comment préserver le débit et la qualité des aquifères renouvelables lors de l'exploitation des eaux souterraines
2. Gestion des aquifères côtiers
3. Réalimentation artificielle des aquifères
4. Impact de la gestion des ressources en eau sur le développement économique urbain, rural, industriel et agricole et la protection sociale
5. Gestion et utilisation des ressources en eaux souterraines non renouvelables
6. Gestion intégrée des ressources en eaux souterraines et de surface
7. Réduction de l'évaporation et des déperditions des systèmes d'eau
8. Récupération de l'eau et gestion des oueds
9. Amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'eau
10. Gestion de la demande en eau
11. Réutilisation de l'eau
12. Télédétection au service de l'évaluation et de la surveillance